



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 25 FÉVRIER 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce 25 février 2019 19h30.

Sont présents :
Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
Madame la conseillère Julie Guilbeault
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Madame la conseillère Josée Lampron
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier
Monsieur le directeur des services techniques et directeur général adjoint Martin Careau

ORDRE DU JOUR

- 1. RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**
 - 1.1 Constatation du quorum et reprise de la séance
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2019
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
 - 4.2 Dépôt de la liste des engagements financiers
 - 4.3 Autorisation de location d'un local de la Ville : point de service de la Sûreté du Québec
 - 4.4 Adoption d'une politique : Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes
 - 4.5 Autorisation de travaux en régie interne et achat de mobilier : bureau de l'adjointe administrative au greffe
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 5.1 Demande de changement de zonage : Zone 117-C
 - 5.2 Demande de permis de lotissement : 4754, route de Fossambault
 - 5.3 Demande de permis d'enseigne : 4475, route de Fossambault
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6.1 Avis de motion concernant un règlement d'emprunt décrétant une dépense de 625 000 \$ et un emprunt de 625 000 \$ pour des travaux correctifs au nouvel étang aéré et des honoraires de services juridiques
 - 6.2 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 625 000 \$ et un emprunt de 625 000 \$ pour des travaux correctifs au nouvel étang aéré et des honoraires de services juridiques
 - 6.3 Autorisation de versement : Contribution municipale annuelle 2019 à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier
 - 6.4 Approbation de la demande de paiement numéro 5 : 1359-2016 Construction d'un 5ème étang
 - 6.5 Autorisation de paiement : Vidange des étangs



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019

7. PARCS ET BÂTIMENTS

- 7.1 Déneigement de toiture : Autorisation de dépense
- 7.2 Octroi d'un contrat : Modernisation du système d'accès du centre Anne-Hébert

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 8.1 Aucun

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Embauche : Nomination d'un pompier-premier répondant
- 9.2 Structure organisationnelle Service de protection contre les incendies

10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Autorisation de dépenses mise aux normes des parcs : Budget d'immobilisation
- 10.2 Modification de contrat et politique de tarification : Terrain de balle
- 10.3 Protocole Domaine Notre-Dame : Camp de jour été 2019
- 10.4 Embauche d'une occasionnelle : Bibliothèque Anne-Hébert
- 10.5 Coordonnateur sportif : Contrat de travail
- 10.6 Autorisation de dépenses : Fête des bénévoles

11. TRANSPORT

- 11.1 Approbation du devis de surveillance des travaux : Réfection de la route de la Jacques-Cartier
- 11.2 Transferts budgétaires : Opérations de déneigement
- 11.3 Entente pour l'aménagement d'une voie de contournement - Charles Martel : Réfection de la route de la Jacques-Cartier et de la rue Vanier
- 11.4 Entente pour l'aménagement d'une voie de contournement - Les Placement M.P. inc. : Réfection de la route de la Jacques-Cartier et de la rue Vanier

12. AUTRES SUJETS

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE
ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le quorum étant constaté, la séance de février est reprise.

086-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

087-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 février 2019 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

088-2019

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 janvier 2019, laquelle totalise la somme de 36 647,90 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 20 février 2019, laquelle comprend 119 commandes au montant de 99 533,92 \$.

089-2019

AUTORISATION DE LOCATION D'UN LOCAL DE LA VILLE : POINT DE SERVICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU la nécessité de relocaliser le point de service de la Sûreté du Québec vu l'instauration d'un service de garde 24 h/24 au poste incendie;

ATTENDU la disponibilité du local situé au 4755, route de Fossambault (Maison Catherin'Art) et l'intérêt des policiers de la Sûreté du Québec d'occuper ce local vu son emplacement stratégique;

ATTENDU le peu de coûts additionnels engendrés pour la Ville par cette relocalisation;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 19 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de mandater monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier pour la préparation et la rédaction d'un bail à intervenir entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Sûreté du Québec aux conditions décrites dans son rapport daté du 19 février 2019.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de soumettre le projet de bail pour autorisation de signature lors de la séance du conseil du 11 mars 2019.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019

090-2019

ADOPTION D'UNE POLITIQUE : POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET DE TRAITEMENT DES PLAINTES

ATTENDU l'adoption, en 2018, de la *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives* afin principalement de faciliter la conciliation famille travail (projet de loi numéro 176);

ATTENDU que cette loi introduit des modifications à la *Loi sur les normes du travail* pour préciser que le harcèlement comprend une "conduite harcelante" se manifestant par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel;

ATTENDU que les municipalités doivent donc adopter ou modifier leur politique afin d'inclure ce volet, soit des conduites qui se manifestent par des paroles, des actes ou des gestes à caractère sexuel;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier possède une politique sur le harcèlement;

ATTENDU le rapport de madame la greffière adjointe Isabelle Bernier, en date du 19 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'abroger la politique sur le harcèlement psychologique actuellement en vigueur.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'adopter la présente politique intitulée : Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes.

ADOPTÉE

091-2019

AUTORISATION DE TRAVAUX EN RÉGIE INTERNE ET ACHAT DE MOBILIER : BUREAU DE L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU GREFFE

ATTENDU la résolution 660-2018 autorisant l'embauche d'une adjointe administrative au greffe;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'aménager un bureau face à celui de la greffière adjointe ainsi que d'autoriser l'achat de mobilier adéquat (chaise et bureau) pour le poste de travail;

ATTENDU le rapport de madame la greffière adjointe Isabelle Bernier, en date du 13 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 6 630,00 \$, plus taxes pour la construction du bureau de l'adjointe administrative au greffe et de 2 914,00 \$, plus taxes pour l'achat de mobilier.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier les sommes nécessaires du fonds de roulement, remboursable sur 5 ans.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

092-2019

DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE : ZONE 117-C

ATTENDU la demande de modification au Règlement de zonage numéro 1259-2014 présentée par monsieur Jean Fortin pour autoriser la classe d'usage Cg : Restaurant/Bar dans la zone 117-C, en date du 5 février 2019;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019

ATTENDU que l'usage actuel est opérationnel en vertu d'un droit acquis;

ATTENDU que le bâtiment est éloigné de la plupart des résidences;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 12 février 2019;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 18 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'accepter d'entamer la procédure de modification du Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'autoriser la classe d'usage Cg : Restaurant/Bar dans la zone 117-C.

ADOPTÉE

093-2019

DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT : 4754, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis de lotissement touchant aux lots 4 367 600, 4 367 602 et une partie du lot 4 369 734, en date du 8 février 2019;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 64-C, est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont rencontrés;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 12 février 2019;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 18 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de délivrer le permis de lotissement à monsieur Richard Labadie pour la demande incluant les lots 4 367 600, 4 367 602 et une partie du lot 4 369 734.

ADOPTÉE

094-2019

DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4475, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne au 4475, route de Fossambault, en date du 7 février 2019;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 12 février 2019;

ATTENDU que l'immeuble, situé dans la zone 66-C, est assujéti au règlement sur les PIIA;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 21 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'octroyer le permis d'enseigne à madame Rachel Dubé-Vien pour l'enseigne au 4475, route de Fossambault.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019

HYGIÈNE DU MILIEU

AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 625 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 625 000 \$ POUR DES TRAVAUX CORRECTIFS AU NOUVEL ÉTANG AÉRÉ ET DES HONORAIRES DE SERVICES JURIDIQUES

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux correctifs au nouvel étang aéré et des honoraires de services juridiques et autorisant un emprunt pour ce faire.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 625 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 625 000 \$ POUR DES TRAVAUX CORRECTIFS AU NOUVEL ÉTANG AÉRÉ ET DES HONORAIRES DE SERVICES JURIDIQUES

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf dépose le projet de règlement intitulé : Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 625 000 \$ et un emprunt de 625 000 \$ pour des travaux correctifs au nouvel étang aéré et des honoraires de services juridiques.

RÈGLEMENT APR-128-2019

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le Conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux correctifs au nouvel étang aéré, tel que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 19 février 2019 et dans un document préparé par Mme Laurence Trépanier, ingénieure junior et vérifié par M. Jacques Lavoie, ingénieur pour la firme Stantec en date du 15 janvier 2019.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A », « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 625 000 \$, pour les fins du présent règlement, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels de surveillance, d'ingénierie et autres, les imprévus, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 625 000 \$, sur une période de 25 ans.

ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'égout municipal, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019

ARTICLE 5. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 25^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE DIX-NEUF.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

095-2019

**AUTORISATION DE VERSEMENT : CONTRIBUTION MUNICIPALE ANNUELLE
2019 À LA CORPORATION DU BASSIN DE LA JACQUES-CARTIER**

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 18 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le versement de la contribution annuelle d'un montant de 8 475,00 \$ à la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire numéro 02-460-00-991.

ADOPTÉE

096-2019

**APPROBATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 5 : 1359-2016
CONSTRUCTION D'UN 5ÈME ÉTANG**

ATTENDU la résolution numéro 346-2018 octroyant le contrat de construction d'un 5ème étang aéré à la compagnie Les Consultants Mario Cossette inc.;

ATTENDU le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 18 février 2019;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement numéro 5 à la compagnie Les Consultants Mario Cossette inc. au montant de 96 911,06 \$ relativement aux travaux de construction du 5ème étang aéré. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 31 janvier 2019, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire du règlement numéro 1423-2018, sous projet 01.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncés leur contrat relativement au paiement numéro 4.

ADOPTÉE

097-2019

AUTORISATION DE PAIEMENT : VIDANGE DES ÉTANGS

ATTENDU la résolution numéro 619-2018 qui autorisait la vidange des étangs aérés numéros 1 et 2;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 18 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 619-2018 pour préciser que la quantité de matières sèches à soutirer, déshydrater, transporter et disposer est de 54,7 tonnes plutôt que 50 tonnes à un coût de 70 806,10 \$, plus taxes, et pour ajouter au contrat le transport et la disposition de 7,61 tonnes de sable à un coût de 3 356,01 \$, plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement à TERRAPURE environnement au montant de 74 162,11\$, plus taxes pour la vidange des étangs aérés numéros 1 et 2.

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

098-2019

DÉNEIGEMENT DE TOITURE : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au déneigement de la toiture du centre Anne-Hébert;

ATTENDU que la dépense s'élève à 2 000,00 \$ plus taxes;

ATTENDU la soumission de monsieur Patrick Murry datée du 18 février 2019;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur adjoint aux Travaux publics Pierre Roy, en date du 18 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 2 000,00 \$ plus taxes pour le déneigement de la toiture du centre Anne-Hébert.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-701-20-522 (Entretien bâtiment) après une appropriation de la somme nécessaire de l'excédent de fonctionnement non affecté, soit 2 099,75 \$.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019

099-2019

OCTROI D'UN CONTRAT : MODERNISATION DU SYSTÈME D'ACCÈS DU CENTRE ANNE-HÉBERT

ATTENDU qu'il y a lieu d'accorder un contrat pour la modernisation du système d'accès du centre Anne-Hébert;

ATTENDU que ces travaux sont prévus au programme d'immobilisation 2019 (projet numéro 40);

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 15 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'accorder un contrat pour la modernisation du système d'accès du centre Anne-Hébert à la compagnie Impact Alarme. Les détails du contrat apparaissent à la soumission numéro 1311182 transmise par monsieur Vincent Leblanc. Le coût du contrat est établi à 2 682,00 \$, plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau à signer les documents nécessaires à cet effet.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense à l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

100-2019

EMBAUCHE : NOMINATION D'UN POMPIER-PREMIER RÉPONDANT

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur du Service de protection contre les incendies Martin Lavoie, en date du 15 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET IL EST RÉSOLU d'autoriser l'embauche de M. Laurent Lebouthillier à titre de pompier-premier répondant, à temps partiel, pour le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, et ce pour une période probatoire de neuf mois. Il sera rémunéré au taux prévu au contrat.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense aux postes de salaire pompier-premier répondant à temps partiel.

ADOPTÉE

101-2019

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

ATTENDU le rapport de Monsieur le directeur du Service de protection contre les incendies Martin Lavoie, en date du 18 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter le nouvel organigramme du Service de protection contre les incendies tel que présenté.

IL EST DE PLUS RÉSOLU de nommer MM. Kaven Beaumont et Nicolas Tanguay à titre de chefs aux opérations. Ils seront rémunérés au taux horaire capitaine jusqu'au renouvellement du contrat de travail.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer MM. Jacques Fiset et Étienne Labonté-J. à titre de capitaines et il y a lieu de nommer MM. Maxime Mondoux, Dany Houde et Maxime Racette, à titre de lieutenants. Ils seront rémunérés selon le contrat de travail des officiers à temps partiel.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de nommer MM. Maxime Fortin et Marc-André Allard à titre de lieutenants éligibles. Ils conserveront le taux horaire pompier et seront rémunérés au taux horaire officier lorsqu'ils agiront à titre de lieutenants, c'est-à-dire seulement en l'absence d'officier et à la demande d'un officier supérieur.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'allouer une période de probation de neuf mois pour ces nominations.

ADOPTÉE

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

102-2019

AUTORISATION DE DÉPENSES MISE AUX NORMES DES PARCS : BUDGET D'IMMOBILISATION

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la mise aux normes des parcs de la Ville;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 19 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser des dépenses pour un montant total de 10 000,00 \$ pour la mise aux normes des parcs tel que prévu au projet numéro 78 du plan triennal d'immobilisation.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier la dépense du poste budgétaire 59-162-00-000 (Fonds de parcs et terrains de jeux).

ADOPTÉE

103-2019

MODIFICATION DE CONTRAT ET POLITIQUE DE TARIFICATION : TERRAIN DE BALLE

ATTENDU que le terrain de balle fait l'objet des plus en plus de demandes de réservations;

ATTENDU la nécessité d'établir des procédures claires pour tous les utilisateurs de terrains sportifs;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 19 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'amender la politique de tarification en vigueur pour modifier le coût de location du terrain, comme ci-dessous :

Terrain de balle	Résidents	Non-résidents
Tarif horaire	30,00 \$	45,00 \$
Ligue : pour une partie X 10 semaines ou plus :		
Tarif horaire pour la première heure	28,00 \$	32,00 \$
Tarif horaire heures supplémentaires	7,00 \$	10,50 \$



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'accepter l'ajout des modalités de remboursement pour la location de terrains sportifs dans le contrat type de location des plateaux d'activités au point 1.3.2 comme suit :

Pour les terrains sportifs :
Avant la journée de la réservation : 10 % de frais d'administration
Le jour même au moins 6 heures avant : 20 % de frais d'administration
Moins de 6 heures avant la réservation : aucun remboursement

ADOPTÉE

104-2019 **PROTOCOLE DOMAINE NOTRE-DAME : CAMP DE JOUR ÉTÉ 2019**

ATTENDU que la Ville désire s'associer avec le Domaine Notre-Dame pour offrir une formule de camp de jour pour l'été 2019;

ATTENDU que la Ville veut soutenir les parents qui inscrivent des jeunes à un camp de jour conformément à sa Politique des familles et des aînés;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 19 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser la signature du protocole d'entente pour le camp de jour de l'été 2019 avec le Domaine Notre-Dame.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de majorer la subvention accordée de 1 \$ par semaine par enfant par rapport à 2018.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-701-56-419.

ADOPTÉE

105-2019 **EMBAUCHE D'UNE OCCASIONNELLE : BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**

ATTENDU l'absence de madame Geneviève Roger comme responsable de la bibliothèque Anne-Hébert;

ATTENDU qu'avec la fréquentation scolaire, il devient obligatoire d'avoir une deuxième employée pour combler l'ensemble des heures d'opération de la bibliothèque;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 19 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de madame Ginette Labbé en tant qu'employée occasionnelle à temps partiel à raison de 15 heures par semaine pour le poste de responsable adjointe de la bibliothèque Anne-Hébert. Elle est rémunérée à l'échelon 1 de la grille salariale des occasionnels. Ce poste est à durée indéterminée et est assujéti au retour de congé de maladie de madame Geneviève Roger.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-702-32-141 (salaire bibliothèque).

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019

106-2019

COORDONNATEUR SPORTIF : CONTRAT DE TRAVAIL

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 19 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'un contrat de travail à durée déterminée pour une période de trois ans pour monsieur Simon Lafrance en tant que coordonnateur sportif tel que présenté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que monsieur Lafrance sera rémunéré à l'échelon 3 de la grille salariale pour l'année 2019.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense aux postes budgétaires 02-701-22-141 (Salaire employés loisirs) et 02-701-52-141 (Salaire soccer).

ADOPTÉE

107-2019

AUTORISATION DE DÉPENSES : FÊTE DES BÉNÉVOLES

ATTENDU que la Ville désire souligner l'apport important des bénévoles dans le milieu;

ATTENDU que la Fête des bénévoles a lieu tous les deux ans;

ATTENDU le budget prévisionnel présenté;

ATTENDU le rapport de madame la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire Lise Langlois, en date du 19 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée Lampron
ET RÉSOLU d'autoriser des dépenses pour un total de 5 000 \$ incluant les taxes nettes pour la Fête des bénévoles qui aura lieu le 7 avril prochain.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'octroyer le contrat pour le repas au service de traiteur Citron confit au montant de 3 300 \$ plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-701-61-493 (Fête des bénévoles).

ADOPTÉE

TRANSPORT

108-2019

APPROBATION DU DEVIS DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX : RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU que ce conseil doit mandater une firme de génie-conseil pour procéder à la surveillance des travaux du projet de réfection de la route de la Jacques-Cartier et de la rue Vanier;

ATTENDU qu'un appel d'offres public doit être tenu;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, le 15 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'approuver le devis de surveillance des travaux intitulé « Réfection de la route de la Jacques-Cartier (route 369) et de la rue Vanier » et daté du 14 février 2019.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à faire paraître l'appel d'offres.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019

109-2019

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES : OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU que depuis le début de l'année, les territoires de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph ont reçu de nombreuses précipitations de neige et de verglas;

ATTENDU que les équipes de déneigement et de déglçage du service des Travaux publics ont dû travailler beaucoup plus que prévu et pour cette raison, des dépassements budgétaires sont anticipés;

ATTENDU que le montant prévu est évalué approximativement à 90 000 \$;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 19 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de procéder aux transferts budgétaires suivants :

- 6 465 \$ du poste 02-330-00-629 (sel) au poste 02-330-00-142 (temps supplémentaire)
- 9 600 \$ du poste 02-330-00-629 (sel) au poste 02-330-00-516 (location machinerie)

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser monsieur le directeur adjoint aux Travaux publics Pierre Roy à procéder à la location de machinerie nécessaire aux opérations de transport de la neige. Un budget de de 9 600 \$, incluant les taxes nettes, est prévu pour ces travaux.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de prévoir le renflouement des budgets lors de la première projection de revenus/dépenses ou à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

110-2019

ENTENTE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DE CONTOURNEMENT - CHARLES MARTEL : RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER ET DE LA RUE VANIER

ATTENDU que le projet de réfection de la route de la Jacques-Cartier nécessite l'aménagement d'une voie de contournement pour permettre la réalisation des travaux;

ATTENDU qu'une entente a été convenue avec monsieur Charles Martel pour permettre le passage d'une partie de la voie de contournement sur son terrain, sur le lot 4 366 531;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 15 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'entériner l'entente signée par monsieur Charles Martel en date du 27 février 2018 et complétée le 1^{er} mars 2018 pour permettre l'aménagement d'une voie de contournement sur une partie du lot 4 366 531 et d'imputer la dépense au règlement numéro 1432-2018 sous-projet 03.

ADOPTÉE

111-2019

ENTENTE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE DE CONTOURNEMENT - LES PLACEMENT M.P. INC. : RÉFECTION DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER ET DE LA RUE VANIER

ATTENDU que le projet de réfection de la route de la Jacques-Cartier nécessite l'aménagement d'une voie de contournement pour permettre la réalisation des travaux;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2019

ATTENDU qu'une entente a été convenue avec monsieur Richard Robitaille, représentant de la compagnie Les Placements M.P. inc. pour permettre le passage d'une partie de la voie de contournement sur les lots 4 367 410 et 4 366 522 qui appartiennent à la compagnie;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 15 février 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente avec monsieur Richard Robitaille, représentant de la compagnie Les Placements M.P. inc., en date du 12 février 2019, pour permettre l'aménagement d'une voie de contournement sur une partie des lots 4 367 410 et 4 366 522.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau à signer ladite entente.

ADOPTÉE

AUTRE SUJET

Le maire monsieur Pierre Dolbec a félicité toutes les personnes du comité de toponymie de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, soit monsieur Claude Phaneuf, Isabelle Bernier, Serge Pinard et Cédric Laroche pour le choix du nom Avenue des Catherine qui vient d'être nommé coup de cœur par la Commission de Toponymie.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

112-2019

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de clore la séance de février.

L'assemblée est levée à 20 h 10.

ADOPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER